Nations Unies

S/PV.7288



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7288e séance

Lundi 27 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Jones
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/698)

14-58943 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/698)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/697, qui contient un rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/698, qui contient un rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier la République argentine, qui assure la présidence du Conseil en ce mois d'octobre, d'avoir convoqué cette séance sur la situation concernant la République démocratique du Congo. Après avoir présenté le rapport du Secrétaire général, je mettrai également le Conseil à jour sur les derniers événements survenus dans le pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Premièrement, j'ai le plaisir de tenir, pour la première fois, une séance d'information aux côtés de l'Envoyé spécial, M. Said Djinnit. Nous ne travaillons ensemble que depuis quelques semaines, mais je sens déjà que nous sommes sur la même longueur d'ondes, comme deux rameurs parfaitement synchronisés qui remontent le grand fleuve Congo. Je suis certain qu'ensemble nous irons de l'avant et éviterons les rapides dangereux.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois questions pressantes : premièrement, les massacres commis récemment à Beni; deuxièmement, le désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR); et troisièmement, la mise en œuvre du mandat des droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

En moins d'un mois, entre le 21 septembre et le 18 octobre, nous avons vu se manifester en République démocratique du Congo le summum de l'espoir et le comble du désespoir. Le 21 septembre à Goma, un concert organisé par « Peace One Day » à rassemblé 15 000 personnes venues chanter, danser et célébrer la paix dans leur ville. Événement hautement symbolique, ce concert a montré le chemin parcouru par Goma depuis sa libération de l'emprise du Mouvement du 23 mars (M23), 10 mois auparavant. Il a en outre fait naître l'espoir que les germes de la paix que l'on voit se développer à Goma se multiplient aussi dans tout l'est du pays.

Mais deux semaines plus tard, les Forces démocratiques alliées (ADF) nous ont rappelé à quel point ces espoirs étaient encore fragiles. Entre le 2 et le 17 octobre, les combattants des ADF ont sauvagement massacré, dans les villages de Beni et alentour, plus de 80 civils, principalement des femmes et des enfants. Ils se sont servis de machettes pour mutiler le corps de leurs victimes dans le but d'inspirer la peur et de dissuader les survivants de coopérer avec les forces gouvernementales afin de les éliminer. Les ADF ont en effet été affaiblies au cours des derniers mois grâce à des opérations efficaces menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui ont permis la prise de leurs bastions. Les otages

ont été libérés. Des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées sont retournés dans la région de Kamango. Ces déplorables attaques démontrent néanmoins la capacité de résistance du groupe et sa propension à recourir à la guérilla asymétrique et aux tactiques terroristes contre les civils. Sous la pression et dans leur fuite, il se peut que les ADF tentent de détourner d'elles l'attention des FARDC en s'attaquant à des zones peuplées.

Je me suis rendu à plusieurs reprises à Beni dans les dernières semaines, et ces derniers jours. J'ai rendu hommage aux victimes, et fait tout ce qui était en mon pouvoir pour réconforter les familles et les populations endeuillées devant des dizaines de cercueils alignés côte à côte. Le 22 octobre – mercredi dernier –, une foule en colère de 2 000 personnes a tenté de prendre d'assaut la base de la MONUSCO à Beni. C'est grâce à l'action résolue de nos soldats de la paix jordaniens, népalais et tanzaniens conjuguée aux efforts des autorités locales et de l'armée et de la police congolaises que nous avons réussi à empêcher que la situation ne dégénère.

Je suis extrêmement reconnaissant à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Said Djinnit, et à l'Envoyé spécial de l'Union africaine, l'Ambassadeur Boubacar Diarra, de m'avoir accompagné jeudi dernier dans un déplacement difficile, à Beni, pour transmettre deux grands messages conjoints. Premièrement, seule l'action, contre les ADF – et non les paroles – permettra à la population d'avoir de nouveau confiance dans les FARDC et la MONUSCO. Nous devons instaurer une triple relation de confiance entre la population, les FARDC et la MONUSCO. Toute guerre ne conduit à la victoire que lorsqu'il y a soutien de la population locale. Deuxièmement, nous avons fermement plaidé pour des opérations militaires décisives conjointes entre les FARDC et la MONUSCO contre les ADF – y compris des opérations de combat – pour mettre fin à ce fléau.

À présent, je voudrais aborder la question qui a le plus occupé la Mission ces cinq derniers mois, peut-être même au détriment de l'attention accordée à la menace des ADF, c'est-à-dire le processus de désarmement volontaire des FDLR. J'ai le regret de dire qu'en dépit de toutes ses promesses, le processus est actuellement dans l'impasse. Tous les envoyés spéciaux de la région des Grands Lacs ont assisté la semaine dernière à Luanda à la conférence ministérielle à mi-parcours. Je tiens à féliciter l'Angola du rôle de premier plan qu'il a joué dans ce processus de Luanda. Je ne doute pas que l'Angola continuera de jouer un rôle positif d'architecte de la paix régionale. J'applaudis également à l'attention et à l'engagement de haut niveau que la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont apportés à ce processus. Tous se sont accordés à dire qu'aucun progrès n'avait été enregistré depuis le 2 juillet.

Nous partageons tous le même objectif, neutraliser les FLDR, et la même conviction que la voie de la non-violence est la meilleure solution. Nous convenons tous, comme nous l'avons dit à Luanda, que les FLDR doivent déposer volontairement les armes avant le 2 janvier 2015. Et nous sommes tous catégoriques sur le fait qu'à l'expiration de ce délai, une action militaire contre les membres des FDLR qui ne rendent pas les armes de leur plein gré s'imposera inévitablement. À cet égard, je me félicite particulièrement du communiqué de presse du Conseil du 3 octobre (SC/11586) rappelant que les FDLR, groupe faisant l'objet de sanctions de l'ONU, continuent cependant de commettre des violations des droits de l'homme. Le Conseil a réaffirmé combien il importait de neutraliser rapidement les FDLR. Je remercie les membres du Conseil de leur soutien à cet égard et de leurs consignes sans équivoque.

Il sera long et difficile d'aller livrer ce combat dans la jungle. Il faut s'attendre à de nombreuses victimes. Pour ma part, je ne souhaite pas non plus en arriver là, mais c'est aux FDLR qu'il appartient d'éviter ce cas de figure. Elles ont exactement deux mois et six jours pour déposer les armes sans condition et pour se rendre au camp de transit de Kisangani, comme l'a décidé le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ou pour quitter le pays, soit volontairement, à la faveur du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ou réinstallation, soit vers des pays tiers. Il y va ici de la crédibilité de l'ONU, du Gouvernement congolais et de la région.

La crédibilité de la région est également en jeu en raison de l'important retard accusé au niveau du rapatriement des ex-combattants du M23 depuis l'Ouganda et le Rwanda. J'exhorte le Gouvernement congolais à accélérer le traitement des demandes d'amnistie en souffrance et à mettre la dernière main à la feuille de route concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants du M23. Je laisserai à M. Djinnit le soin d'apporter des précisions supplémentaires sur le processus de réintégration du M23. La défaite militaire du M23 ne pourra être pérennisée si les déclarations de Nairobi ne sont pas rapidement mises en œuvre. La MONUSCO est

prête à faciliter le rapatriement des ex-combattants du M23.

Je félicite la brigade d'intervention qui, avec l'appui de l'ensemble des forces de la MONUSCO, s'est battue courageusement et victorieusement aux côtés des FARDC pour venir à bout du M23. Je suis absolument convaincu que, si les FDLR ne déposent pas les armes avant le 2 janvier, la brigade, avec l'aide de toutes les forces de la MONUSCO, se battra tout aussi courageusement et victorieusement contre ces dernières.

La troisième question que je souhaite soumettre aujourd'hui à l'attention du Conseil a trait au travail accompli par la Mission en République démocratique du Congo dans le domaine des droits de l'homme. La justice, la responsabilité et le respect des droits de l'homme sont les pierres angulaires sur lesquelles reposent la paix et la stabilité. Depuis de nombreuses années, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme contribue à rassembler des preuves sur les violations graves des droits de l'homme commises contre le peuple congolais, et à en défendre et protéger les droits. Ce travail n'a pas été entrepris dans le but d'affaiblir ou d'accuser le Gouvernement congolais, mais pour renforcer la bonne gouvernance, l'un des engagements nationaux pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le respect des droits de l'homme et de la bonne gouvernance conduit à une plus grande stabilité, non à l'instabilité. Nous souhaitons donner au Gouvernement les moyens de mener sa lutte contre l'impunité, et l'appuyer dans les efforts notables qu'il a consentis afin d'améliorer la gouvernance et la stabilité à long terme.

La MONUSCO et son bureau conjoint pour les droits de l'homme sont des partenaires du Gouvernement dans ces efforts, et ils doivent continuer de l'être. Nous avons au jour le jour une coopération aussi excellente que discrète – pour l'essentiel –, et des progrès notables, en particulier au niveau des services de sécurité. La politique de diligence voulue dans le domaine des droits de l'homme est un bon exemple de la façon dont notre travail en la matière influe sur la mesure dans laquelle les forces de sécurité respectent les droits de l'homme.

Cependant, les rapports rendus publics sur les droits de l'homme sont, et resteront, indispensables au travail qu'accomplit la Mission en matière de droits de l'homme. Au cours des deux dernières semaines, nous avons publié deux de ces rapports, conjointement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme : l'un sur les violations des droits de l'homme commises par le M23 pendant qu'il régnait sur des régions entières de l'est de la République démocratique du Congo, et l'autre, publié le 15 octobre, sur l'opération Likofi menée par le Gouvernement contre les bandes organisées de Kinshasa. Le rapport fait état de l'exécution extrajudiciaire de 9 personnes et de la disparition forcée de 32 autres. Conformément à la méthodologie rigoureuse du Bureau conjoint pour les droits de l'homme, il s'agit là d'estimations prudentes.

Le rapport Likofi a conduit le Gouvernement à prendre la décision d'expulser dans les 48 heures le chef du Bureau conjoint pour les droits de l'homme, M. Scott Campbell. J'ai demandé au Gouvernement de revenir sur cette décision. Je tiens à exprimer ma confiance absolue dans le professionnalisme de Scott Campbell et de son équipe, et j'appuie fermement le rapport qu'ils ont produit, dont j'assume l'entière responsabilité.

Je suis tout aussi préoccupé par les menaces dont ont récemment fait l'objet d'autres membres du personnel du Bureau conjoint pour les droits de l'homme. Il est inacceptable que ces personnes dévouées à leur travail fassent l'objet d'intimidations ou de menaces parce qu'elles accomplissent une tâche qui se trouve au cœur du mandat que nous a confié le Conseil, conformément à la politique « Les droits avant tout » du Secrétaire général et à la Charte des Nations Unies. Ce travail doit se poursuivre sans entrave. Je suis extrêmement reconnaissant au Secrétaire général de son appui, ainsi qu'aux membres du Conseil, qui ont exprimé leur solidarité en exhortant le Gouvernement à revenir sur sa décision et à prendre des mesures pour mettre fin aux menaces dont fait l'objet le personnel de la MONUSCO. Je tirerai de ce qui précède quatre conclusions.

Premièrement, le respect des droits de l'homme est un facteur de stabilité. Deuxièmement, ce sont ceux qui commettent des violations des droits de l'homme et restent impunis qui entachent l'image de la République démocratique du Congo et en affaiblissent les institutions chargées de la sécurité, et non ceux qui rendent ces violations publiques. Troisièmement, notre travail est un travail de collaboration et un travail constructif, qui vise à renforcer l'autorité morale du Gouvernement. Quatrièmement, j'entends proposer au Gouvernement congolais un dialogue régulier de haut niveau sur les droits de l'homme. Dans le cadre de ce dialogue, qui peut se dérouler de façon tout à fait discrète, toutes les questions pendantes relatives aux droits de l'homme peuvent être abordées et la confiance renforcée. Ce sera

particulièrement important durant la prochaine période électorale.

Je voudrais aborder brièvement un certain nombre d'autres questions importantes. Notre travail dans le domaine des droits de l'homme revêt une importance critique pour notre mandat de protection des civils, et il en va de même de la démarche suivie par notre composante militaire. Le Commandant de la Force convient avec moi que la protection des civils, davantage qu'une tâche à accomplir en vertu du mandat, est notre raison d'être en République démocratique du Congo, en même temps qu'un impératif moral de l'ONU. Nous convenons également que pour être efficaces, nous avons besoin d'un nouveau paradigme.

Notre présence seule ne suffit pas. Être présents sans agir, face à la violence, porte atteinte à notre crédibilité. Patrouiller à l'abri de véhicules blindés de transports de troupes ne suffit pas : les contingents doivent bien sortir de leurs véhicules pour interagir directement avec les populations. Rester en zone sécurisée ne suffit pas : la force doit poursuivre le danger où il se trouve. Si nécessaire, elle doit marcher des jours durant dans la jungle, comme l'a fait le Commandant de la Force, pour assurer la protection des civils à la source. Il nous faut être actifs, pas inactifs. Il nous faut agir en amont, et non pas réagir. Il nous faut des forces mobiles, non des bataillons fixes. Et il nous faut des pieds, pas des roues. Je réitère mes messages d'août dernier à tous les contingents : lorsque des civils sont en danger, les contingents doivent agir – immédiatement –, pas se perdre en questionnements. Ce dont nous avons besoin, avant tout, c'est de protection des civils. Je demande l'appui du Conseil. Je demande en particulier aux États Membres qui fournissent des contingents de faire leurs et de défendre ces consignes.

Le dernier point que j'aimerais souligner est l'urgence absolue qu'il y a à ce que la République démocratique du Congo, pays situé géographiquement au cœur de l'Afrique, pays aux richesses comme au potentiel immenses, devienne également le cœur économique de l'Afrique. Il a accompli des progrès notables au cours des 10 dernières années, en particulier sur le plan de la stabilité macroéconomique, avec une devise stabilisée et une inflation maîtrisée à 1 %. Mais sa population reste parmi les plus pauvres du monde, puisque 70 % des Congolais vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté et que le chômage des jeunes se chiffre, d'après la Banque africaine de développement, à plus de 70 %. Cela doit changer.

Il est temps que les devises congolaises à l'étranger soient rapatriées au pays et que tout cet argent – et plus encore – soit investi en République démocratique du Congo. Il est temps de passer d'une économie de guerre à une économie de paix. Il est temps de voir l'exploitation illégale évoluer en commerce légitime. Il est temps que l'excès de richesses aux mains de quelques-uns laisse place à des moyens suffisants dans toute la population. Je soutiens pleinement l'accent que met M. Djinnit sur une stimulation de l'investissement privé. J'invite le Gouvernement à mettre en place les protections juridiques nécessaires et à en assurer le respect.

Comme toujours, je voudrais conclure en félicitant le personnel national et international de l'ONU de son dévouement et des efforts qu'il déploie inlassablement afin d'améliorer la vie de la population congolaise. Aujourd'hui, j'aimerais tout spécialement remercier les collègues déployés dans une zone très reculée de la province de l'Équateur, où une épidémie de virus Ebola a un jour éclaté, pour la septième fois depuis sa découverte en 1976 en République démocratique du Congo. Je me suis rendu récemment dans la zone de Lokolia, où sévit le virus Ebola. J'ai pu constater l'abnégation, le courage et les remarquables efforts de M. Thapa Rabindra et de son équipe. Au prix de risques personnels et de sacrifices considérables, ils ont mis sur pied le camp de Lokolia, dans lequel les malades peuvent être traités en sécurité, dans des conditions contrôlées. Ils sont l'incarnation des valeurs des Nations Unies et je tiens à faire l'éloge de chacun d'entre eux. Je félicite également la République démocratique du Congo de la rapidité et de l'efficacité de son action, qui a permis de limiter la propagation de cette maladie effroyable. Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a pas eu de nouveau cas d'infection depuis le 4 octobre, ce qui est un signe rassurant que le pire est peut-être derrière nous en République démocratique du Congo.

Enfin, je voudrais adresser mes plus sincères félicitations à Caddy Adzuba, notre collègue de Radio Okapi, à Bukavu, qui a reçu vendredi dernier des mains du Roi d'Espagne le prestigieux prix du Prince des Asturies pour son reportage extraordinaire sur les violences sexuelles subies par les femmes de République démocratique du Congo. Il est réellement gratifiant de travailler avec des collègues aussi engagés et aussi courageux que Caddy, et de voir que les efforts qu'elle a faits pour appeler l'attention sur la violence sexuelle ont eu droit à la reconnaissance internationale au plus haut niveau.

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Je voudrais une fois de plus remercier les membres du Conseil de l'appui, de l'attention et de l'intérêt dont ils continuent de témoigner à l'égard de questions d'importance critique pour la République démocratique du Congo. C'est toujours un plaisir et un honneur que d'être ici à leurs côtés et je les remercie de m'avoir donné cette occasion.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je tiens tout spécialement à remercier M. Kobler des informations qu'il nous a communiquées ainsi que de son multilinguisme.

Je donne maintenant la parole à M. Said Djinnit.

M. Djinnit : Je suis heureux de m'adresser au Conseil pour la première fois en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de son soutien à mon mandat ainsi que de l'opportunité qui m'est offerte de présenter le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697). Je suis ravi de le faire en compagnie de mon collègue et ami Martin Kobler, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je tiens à témoigner, ici, du soutien total qu'il m'apporte avec ses collaborateurs depuis ma nomination. Je n'ai aucun doute que notre étroite et solide collaboration se poursuivra et contribuera à renforcer nos efforts complémentaires visant à assurer la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre.

Dès ma prise de fonctions, j'ai entrepris de visiter les pays de la région pour écouter les hautes autorités des pays signataires, les garants de l'Accord-cadre, ainsi que les partenaires internationaux, et m'entretenir avec eux. Les dirigeants des pays signataires se disent déterminés à mettre fin au cycle de la violence et à conduire la région sur la voie d'un développement et d'une stabilité durables. Ils voient en l'Accord-cadre un instrument utile qui permettra d'accélérer et de soutenir cette transformation. Mais pour que la région sorte définitivement du cercle vicieux de la violence et de l'instabilité et aille résolument vers son destin solidaire et prospère, elle devra se débarrasser définitivement des problèmes qui la retiennent dans son passé douloureux en perpétuant la suspicion et la méfiance entre les pays et les peuples. Il est dès lors évident qu'il faudra s'attaquer, en priorité, aux questions sensibles de sécurité héritées de l'histoire tourmentée de la région et s'atteler à restaurer patiemment la confiance entre les pays. Dans le même temps, il conviendra de soutenir les efforts et les initiatives en cours visant à mobiliser les énergies et les ressources en vue de la transformation socioéconomique rapide de la région et de son intégration.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je fais cet exposé un mois après l'adoption par le mécanisme de suivi régional du premier rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les conclusions et recommandations en sont claires. Dans l'ensemble, il est nécessaire d'accélérer les progrès, en particulier en ce qui concerne la neutralisation complète des forces négatives opérant dans la région orientale de République démocratique du Congo, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), ainsi que de mettre en œuvre les Déclarations de Nairobi sur le processus relatif au Mouvement du 23 mars (M23).

Il me plait d'indiquer que signataires et garants ont pris des mesures pour régler ces problèmes. En ce qui concerne les FDLR, je rappelle les conclusions et recommandations de la récente réunion ministérielle conjointe entre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe relatives à l'examen à mi-parcours du processus de désarmement volontaire des FDLR, processus dont la date d'achèvement a été fixée d'un commun accord au 2 janvier 2015. Je demande à tous les signataires, garants et partenaires internationaux de veiller à ce que ces recommandations et conclusions soient rapidement mises en œuvre. Tout en continuant de favoriser les conditions d'un désarmement volontaire total des FDLR, nous devons également mettre en marche un processus crédible permettant d'exercer une pression militaire sur ceux qui ne veulent pas déposer les armes dans le délai prévu. Nous devons agir maintenant. Ne pas mener à bien le processus de neutralisation des FDLR conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux décisions des dirigeants de la région pourrait contribuer à exacerber les tensions, remettre en cause notre crédibilité collective et fragiliser sérieusement l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Je suis également préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Je me félicite de l'élan imprimé récemment au processus par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et je sais gré également aux Gouvernements ougandais et rwandais de la coopération dont ils font montre. Il y a quelques semaines, mon bureau a participé, à Kampala, à une mission conjointe avec le Mécanisme de suivi national de la République démocratique du Congo et le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour envisager les moyens de redynamiser le processus. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que, à la suite de consultations, il a été décidé d'organiser une réunion de suivi de haut niveau, à laquelle je suis convié, à Kinshasa les 7 et 8 novembre. Au cours de cette réunion, je vais vivement encourager les parties concernées à trouver des solutions aux blocages qui existent et à prendre d'urgence les mesures politiques et opérationnelles qui s'imposent pour accélérer le processus d'amnistie et de rapatriement.

Le double processus consistant à gérer à la fois les FDLR et le M23 doit continuer de recevoir toute notre attention. Mais il en va de même pour la réapparition de la menace posée par les ADF, dont les terribles exactions à l'encontre des habitants de Beni récemment sont un rappel douloureux que la sécurité demeure fragile et les acquis obtenus de haute lutte contre les forces néfastes ne sont pas irréversibles.

Je reviens tout juste de ma première visite dans l'est de la République démocratique du Congo, où j'ai eu des consultations très utiles avec un ensemble de parties prenantes à Goma. Jeudi, je me suis rendu à Beni avec le Représentant spécial Martin Kobler et l'Ambassadeur Boubacar Diarra, le Représentant spécial de l'Union africaine pour le Burundi et la région des Grands Lacs, pour témoigner notre solidarité au Gouvernement et à la population de la République démocratique du Congo et manifester notre compassion pour les victimes innocentes des ADF. Nous avons saisi cette occasion pour féliciter les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) du succès de la campagne militaire qu'elles ont menée contre les ADF, avec l'appui efficace de la MONUSCO et de sa brigade d'intervention. Nous avons également encouragé les FARDC et la MONUSCO à approfondir leur coopération et à mener, avec le plein appui des populations locales, des actions conjointes décisives pour neutraliser complètement les ADF.

Même si l'on attend de moi que je consacre une grande attention à l'appui aux efforts pour neutraliser les forces négatives et à la promotion d'un climat propice à la mise en œuvre rapide de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, je suis pleinement déterminé à consolider les fondements posés par mon prédécesseur, Mary Robinson, en faveur des femmes, des jeunes, des populations déplacées et de la société civile, et à encourager la coopération économique, ainsi que la justice, les droits de l'homme et la lutte contre l'impunité. À cet égard, il me plaît de signaler que, suite au lancement de la Plateforme des femmes, le Fonds mondial pour les femmes a déjà reçu quelques dons pour financer une première série d'activités visant à renforcer la capacité des femmes de défendre et de contrôler la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre. Ces dons permettent aussi de disposer d'une mise de départ pour améliorer l'accès des femmes aux énergies propres. En ce qui concerne la résolution 1325 (2000), j'ai l'intention d'intensifier mes efforts de plaidoyer en faveur de l'adoption d'un plan régional d'action s'inspirant de l'expérience du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, que je salue tous d'avoir commencé à mettre en œuvre des plans nationaux. Pour ce qui est des jeunes, mon bureau prête main-forte à l'organisation du Sommet des jeunes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et envisage de travailler avec d'autres partenaires pour appuyer des projets de petite envergure en faveur des jeunes et des jeunes entrepreneurs.

Les initiatives visant à encourager l'émergence d'une forte coalition régionale de la société civile se poursuivent. Mon bureau va travailler en lien étroit avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires afin d'organiser, à Bujumbura, avant la fin de cette année, un atelier régional qui réunira les organisations de la société civile de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Cette initiative permettra de créer un groupe plus large d'organisations de la société civile qui auront pour tâche de mieux faire connaître l'Accord-cadre, en coopération avec les divers gouvernements concernés, et de promouvoir la solidarité et une culture de paix et de tolérance entre les communautés de la région.

Nous travaillons aussi main dans la main avec toutes les parties prenantes pour lever les obstacles qui empêchent le retour en toute sécurité et dans la dignité des populations déplacées et offrir des options à ceux

qui décideraient de s'installer dans d'autres parties de la région. À cet égard, je tiens à saluer le Gouvernement et le peuple tanzaniens pour avoir accordé le droit à la nationalité à environ 200 000 ressortissants burundais et membres de leurs familles réfugiés en Tanzanie depuis plusieurs décennies. J'invite par ailleurs tous les pays qui accueillent des personnes déplacées, ainsi que les pays d'origine, à intensifier leurs efforts pour trouver des solutions durables. Avec mes homologues envoyés spéciaux, j'ai l'intention d'aider toutes les parties concernées à promouvoir des conditions politiques et en matière de sécurité propices à la mise en place de solutions viables.

Mobilisant les forces de divers partenaires de développement, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres, mon bureau a lancé ou soutenu différentes initiatives pour rétablir les moyens de subsistance, créer des emplois et récolter les fruits de la paix. À ce titre, mon bureau aide aux préparatifs d'une conférence des partenaires de développement destinée à mobiliser des ressources en faveur des initiatives de développement définies par les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. De même, nous travaillons en coopération étroite avec les équipes de pays dans les pays signataires et les bureaux régionaux des Nations Unies concernés pour mettre au point et harmoniser les stratégies et programmes à l'appui de l'Accord-cadre. De concert avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, nous promouvons également avec ardeur l'organisation à Luanda, début décembre, d'une consultation ministérielle régionale sur l'investissement du secteur privé afin d'examiner et d'évaluer un ensemble important de projets d'investissement. Au cours de ma tournée dans la région, j'ai encouragé les pays signataires de l'Accord-cadre à faire en sorte d'être dûment représentés à cette rencontre qui sera le précurseur d'un forum plus important sur l'investissement du secteur privé, qui se déroulera l'an prochain et marquera l'avènement d'une nouvelle ère dans la région des Grands Lacs, celle de la stabilité et de la prospérité partagées.

Les signataires de l'Accord-cadre sont membres de diverses communautés économiques régionales, que nous devons appuyer si nous voulons libérer le vaste potentiel de la région. À cet égard, je voudrais encourager les efforts en cours en faveur de la convocation d'un sommet de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), qui s'inscrivent dans le cadre des efforts pour relancer cette organisation, ainsi que le prévoit l'Accord-cadre. Dans ce contexte, j'ai eu la semaine dernière une réunion fructueuse avec le Secrétaire exécutif de la CEPGL et son équipe qui nous a donné l'occasion d'envisager de possibles domaines de coopération, notamment en matière de promotion de la sécurité transfrontalière et de programmes de développement impliquant les femmes.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, j'estime que mon rôle est d'être à la fois un catalyseur et un facilitateur. Je suis déterminé à travailler en coopération étroite avec les pays signataires, les garants, mes homologues envoyés spéciaux et les partenaires internationaux qui sont attachés à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Je ne doute pas qu'ensemble, nous pouvons aider la région à rompre le cycle répété des conflits et de l'instabilité, à établir la confiance mutuelle, et lancer un processus irréversible qui lui permettra de réaliser pleinement son potentiel, dans la paix et la stabilité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole au membre du Conseil qui souhaite faire une déclaration.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs, pour son exposé au Conseil. Je remercie également M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour sa déclaration. Je salue la présence de mon collègue, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo.

En avril de cette année, le Rwanda, avec le reste du monde, a commémoré le vingtième anniversaire du génocide perpétré contre les Tutsis (voir S/PV.7155), qui a coûté la vie à plus d'un million de mes compatriotes en 100 jours à peine. Je rappelle à cet égard que mon pays a présenté un projet de résolution qui est devenu la résolution 2150 (2014). Les 15 membres du Conseil s'en sont portés coauteurs et l'ont adoptée. Cette résolution nous rappelle que des dirigeants et des membres des prétendues Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont au nombre des auteurs de ce génocide. La résolution rappelle également que les FDLR

> « sont un groupe soumis à des sanctions imposées par l'ONU, opérant en République démocratique du Congo, qui continuent de promouvoir et de commettre des tueries fondées sur des facteurs ethniques et d'autres massacres au Rwanda et en République démocratique du Congo » (*résolution 2150 (2014), quatorzième alinéa du préambule*).

Ce sont des FDLR que nous parlons aujourd'hui. Ce sont les FDLR dont nous parlons depuis deux décennies. Nous ne sommes pas ici pour parler de simples forces négatives telles que les dizaines de groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo, comme cela est rappelé dans tous les textes récents du Conseil. Les FDLR sont non seulement la plus ancienne force négative dans cette zone qui a, de fait, précipité la formation d'un certain nombre d'autres groupes armés, c'est également un mouvement génocidaire qui, il y a 20 ans, a commis ce qui dépasse l'entendement.

Aujourd'hui, les FDLR sont toujours la principale menace militaire et menace à la sécurité auxquelles le Rwanda et la région des Grands Lacs doivent faire face à cause de leur idéologie génocidaire, des atrocités de masse qu'elles commettent régulièrement contre des civils dans l'est de la République démocratique du Congo, de sa structure militaire importante, avec des réseaux internationaux, et de l'appui actif dont elles bénéficient malheureusement de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Ces acteurs ont démontré, à de multiples occasions, que leur objectif caché est d'aseptiser et de préserver les FDLR en vue de finir par déstabiliser le Rwanda.

Pour s'attaquer aux conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris le problème des FDLR, le 30 novembre 1999 – il y a près de 15 ans, le Conseil de sécurité a mis en place la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dont le mandat a été élargi par la résolution 1291 (2000) pour inclure la protection des civils « se trouvant sous la menace imminente de violences physiques ». En 2010, par la résolution 1925 (2010), cette Mission a été renommée Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), dont le mandat est notamment de

> « promouvoir des stratégies propres à régler durablement le problème des FDLR, notamment le rapatriement, la réinsertion ou la réinstallation des intéressés dans d'autres régions ou leur traduction en justice le cas échéant » (*résolution 1925 (2010), par. 12 j)*).

Néanmoins, malgré le mandat clair confié par le Conseil, la MONUC et la MONUSCO n'ont pas été en mesure – ou peut-être devrais-dire n'ont pas voulu – l'exécuter dans son intégralité. C'est dans ce contexte que le Conseil a adopté, en mars 2013, la résolution 2098 (2013) portant création de la brigade d'intervention sous commandement de la MONUSCO. La brigade s'est vu non seulement confier un mandat solide et offensif, y compris, au titre du paragraphe 12 b), la tâche « d'empêcher l'expansion de tous les groupes armés, de les neutraliser et de les désarmer », mais également un énorme appui pour ce qui est du matériel, de la technologie, etc. Il s'agit, en substance, d'un troisième mandat pour une troisième force en l'espace de 14 ans.

Malheureusement, une fois déployée, la brigade d'intervention a choisi de limiter ses activités à la lutte contre le Mouvement du 23 mars (M23) et, une fois de plus, ne s'est pas attaquée à la question des FDLR. En novembre 2013, le M23 était totalement vaincu et le Rwanda espérait alors que la MONUSCO et sa brigade d'intervention décideraient enfin d'appliquer la résolution 2098 (2013), dont nous nous étions portés coauteurs ici, et de neutraliser également par la suite les FDLR.

Hélas, malgré le discours ferme tenu par mon bon ami le Chef de la MONUSCO contre les FDLR, aucune mesure concrète n'a été prise contre ce mouvement génocidaire ni même planifiée par les forces des Nations Unies. Pendant ce temps, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région – grâce aux bons offices du Secrétaire général, que je félicite vivement d'en être à l'origine – a été signé à Addis-Abeba en février. Par cet Accord-cadre, les dirigeants de la région ont appelé une nouvelle fois à neutraliser tous les groupes armés, y compris, bien entendu, les FDLR.

En outre, depuis le début de l'année, lors de plusieurs sommets, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, seule ou conjointement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a insisté sur la nécessité de désarmer et démobiliser les FDLR et de mener des opérations militaires contre ceux qui ne veulent pas procéder au désarmement conformément à la résolution 2098 (2013).

Pour justifier l'inaction de la Brigade d'intervention à l'encontre des FDLR, les hauts responsables de la MONUSCO ont tenté d'expliquer qu'il était compliquer de lancer une action militaire contre les FDLR parce que les combattants vivent au milieu des civils. Ce n'est pas vrai. En l'espèce, le Rwanda a apporté à la MONUSCO d'amples preuves de la localisation des camps militaires des FDLR, qui montrent bien qu'ils sont séparés des zones civiles. Quoi qu'il en soit, le mandat de la MONUSCO inclut la protection des civils, en veillant à ce que les femmes, les hommes et les enfants ne servent pas de boucliers humains ou ne se voient pas privés de sécurité, de soins de santé, d'éducation et de développement. Une action militaire pour séparer les civils des combattants est donc impérative. Étant donné l'impasse, les FDLR ne pouvaient bien sûr pas manquer cette occasion en or d'atteindre leur but. Ce mouvement génocidaire a continué de nouer des alliances avec des groupes subversifs d'opposition contre le Rwanda, afin de mener des activités visant à gagner la sympathie et l'appui de la région.

En mai, les FDLR ont décidé d'adapter leur stratégie en s'engageant à déposer volontairement les armes. Pourtant, sur les 3 500 combattants que comptent leurs forces, la campagne de désarmement supposée avoir eu lieu au Nord-Kivu le 30 mai et au Sud-Kivu le 6 juin n'a concerné que 188 combattants subalternes, ainsi que les personnes à leur charge. Depuis, les combattants désarmés refusent de quitter les camps de Walungu et de Kanyabayonga pour être transférés dans un camp désigné à Kisangani, où aucun désarmement n'a eu lieu depuis le 2 juillet. Au contraire, selon les informations dont nous disposons, les FDLR ont continué à renforcer leurs rangs, et quelque 200 éléments supplémentaires ont été recrutés depuis mai pour remplacer les 188 combattants susmentionnés.

Le Conseil se rappellera peut-être que les tactiques dilatoires des FDLR, considérées par certains comme des engagements, ont forcé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo et d'autres pays de la région, à décider en juillet d'accorder aux FDLR un délai de six mois, jusqu'au 2 janvier 2015, pour procéder au désarmement. Toutefois, comme l'ont désormais constaté toutes les parties prenantes, les FDLR n'ont jamais eu l'intention de déposer les armes. Au contraire, ne serait-ce que récemment, à la réunion conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC qui s'est tenue à Luanda, en Angola – et à cet égard, je tiens à saluer le leadership de l'Angola – les FDLR, par l'intermédiaire de leurs alliés dans la région, ont tenté de faire en sorte qu'une action militaire à leur encontre ne soit plus à l'ordre du jour de la région, ce qui contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité que j'ai mentionnées plus haut et à la déclaration à la presse (SC/11586) publiée récemment par le Conseil.

Face au contexte que je viens de présenter, plusieurs questions me semblent se poser. Je voudrais nous demander à tous pourquoi, 20 ans après avoir juré collectivement « plus jamais ça » – une expression dont on a tendance à abuser –, le Conseil de sécurité continue de peiner à trouver une solution durable au problème de cette force génocidaire néfaste dont les dirigeants et les membres sont parmi les auteurs du génocide de 1994 contre les Tutsis. Plutôt que d'éliminer la principale cause profonde de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, pourquoi le Conseil de sécurité, dont au moins cinq des membres – je veux parler des membres permanents – disposent des informations de base nécessaires sur la situation, préfère-t-il gérer l'insécurité et se focaliser sur les conséquences de la présence des FDLR dans l'est de la République démocratique du Congo?

Pourquoi le Conseil de sécurité ne parvient-il pas à assurer le suivi de la mise en œuvre des multiples résolutions qu'il a adoptées, et à faire en sorte que la force des Nations Unies qu'il a mise en place et à laquelle il a donné un mandat clair lui rende des comptes? Cette dernière dispose d'un budget annuel considérable de plus de 2 milliards de dollars. Je revois S. E. Matata Ponyo Mapon nous dire, presque comme un défi, que si seulement il disposait d'un dixième du budget de la MONUSCO, il pourrait véritablement mettre en place une force de police robuste et rétablir dans les meilleurs délais la sécurité sur tout le territoire de la République démocratique du Congo. Nous parlons de 2 milliards de dollars par an, et 20 ans plus tard, nous sommes toujours assis dans cette salle. C'est insensé, c'est une honte! Que peuvent dire les membres du Conseil à leurs contribuables aujourd'hui? Qu'ils vont continuer à dépenser et à alimenter une Organisation qui ne fait rien? Vingt ans après, nous sommes toujours en train de parler d'une force génocidaire. Pourtant, nous sommes tous attachés à cette belle expression « plus jamais ça ».

Il me semble que ces questions sont légitimes non seulement du point de vue rwandais ou régional mais également sous l'angle plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la responsabilité de

protéger. À cet égard, il serait malheureux que le Conseil de sécurité passe les 20 prochaines années à gérer les FDLR et les conséquences qu'elles impliquent pour la République démocratique du Congo et la région. De fait, au-delà de la nécessité absolue de restaurer la paix et la sécurité dans notre région, je crois que cette inaction collective entame également un peu plus la crédibilité de ce noble organe qu'est le Conseil de sécurité.

Malgré ce tableau, je voudrais conclure sur une note optimiste. Alors que le délai accordé aux FDLR va expirer bientôt, je suis néanmoins convaincu que la dynamique d'ensemble en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région des Grands Lacs est si forte qu'elle permettra finalement à la Brigade d'intervention de la MONUSCO et à la supervision du Conseil d'être à la hauteur de nos attentes collectives pour une région des Grands Lacs sûre et stable, débarrassée de groupes armés, y compris le dernier mouvement génocide de notre continent – en fait, du monde.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, au moment où la présidence argentine du Conseil de sécurité s'achève, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre conduite des débats au sein de cet organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de vous dire de nouveau toute la joie que nous avons éprouvée de vous voir présider le Conseil en ce mois d'octobre 2014. Je voudrais ensuite exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par les Nations Unies, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et pour lui garantir la paix et la stabilité. Je voudrais, enfin, rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour le souci constant dont il n'a eu de cesse de faire montre, ainsi que son implication personnelle pour œuvrer à la consolidation de la paix dans mon pays.

Nous venons de suivre avec intérêt la présentation de deux rapports du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2014/698) et sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697), que viennent de faire respectivement M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et M. Said Djinnit, Envoyé Spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et je les en remercie. Ces déclarations appellent de notre part les commentaires ci-après.

D'une manière générale, il importe de noter que les efforts remarquables, qui sont mentionnés dans le rapport de suivi du mois de septembre 2014 (S/2014/698), ont été poursuivis dans les différents secteurs relatifs à la mise en œuvre des engagements nationaux souscrits par la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Déclaration de Nairobi ayant consacré la fin du processus des négociations de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23). Ma délégation juge important de revenir sur la situation des anciens membres du M23 et de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi. À ce sujet, il y a lieu de signaler que mon gouvernement a entrepris plusieurs actions, dont l'élaboration d'une feuille de route et d'un chronogramme de suivi de la mise en œuvre. Une loi d'amnistie a été promulguée le 11 février 2014 par le Chef de l'État et l'arrêté portant mesures d'application et la formule individuelle d'engagement a été signé et publié dans les quatre langues nationales.

En outre, une équipe technique de vérification et d'identification a été mise en place et s'est rendue en Ouganda et à Kigali pour identifier les anciens combattants du M23, expliquer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, expliquer l'amnistie et faire signer l'acte d'engagement individuel aux anciens combattants. Une mission de vérification des conditions de viabilité des sites a été créée et s'est rendue, du 24 au 29 juillet 2014, à Walikale et à Kisangani, retenus respectivement comme centres de transit et de réinsertion des anciens combattants du M23, avant de retenir le centre de Kisangani. Des arrêtés portant amnistie de 410 anciens combattants du M23 ont été publiés et les prisonniers ont été progressivement libérés. Cette action se poursuit désormais à un rythme accéléré. Une feuille de route traçant le processus de rapatriement des anciens éléments du M23 se trouvant en Ouganda et au Rwanda a été élaborée par le Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo, assisté par le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale

sur la région des Grands Lacs conformément à la Déclaration de Nairobi, à la recommandation de la réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) du 2 juillet 2014 et à la décision pertinente du mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs du 14 août 2014 à Luanda.

Il est à noter qu'une réunion d'harmonisation avec le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur le contenu du projet de ladite feuille de route s'est tenue dans les locaux du Mécanisme national de suivi le 1er septembre 2014. À cette occasion, le Coordonnateur désigné par les anciens membres du M23, M. René Abandi, avait été convié, en tant que point focal conformément la Déclaration de Nairobi, à participer cette réunion. Toutefois, il s'est décommandé pour des raisons personnelles.

Il importe aussi de préciser que ladite feuille de route intègre la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo, prise le 17 septembre 2014, de procéder à un rapatriement immédiat des anciens éléments du M23 qui répondent aux conditions requises et qui le souhaitent. Cette décision gouvernementale a été notifiée au Coordonnateur des anciens membres du M23 en date du 18 septembre 2014 par le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, lequel a ensuite organisé une réunion de confirmation le 1er octobre dernier à Kampala. M. René Abandi et les autorités ougandaises ont pris part cette rencontre. Contre toute attente, par sa lettre datée du 2 octobre adressée au Gouvernement, M. René Abandi, a opposé un refus à l'offre de rapatriement immédiat des anciens membres du M23. Toutefois, il a été convenu, de commun accord avec le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que le Coordonnateur des anciens membres du M23 soit convié une nouvelle réunion d'harmonisation des points de vue. Cette réunion se tiendra les 7 et 8 novembre 2014 au siège du Mécanisme national de suivi à Kinshasa. Cela se fera cette fois-ci en présence des envoyés Spéciaux, témoins régionaux et internationaux du processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre par la République démocratique du Congo et les autres pays de la région des Grands lacs.

Comme nous avons a eu à le souligner à maintes reprises devant ce Conseil, la République démocratique du Congo tient à la paix sur son territoire et sur l'ensemble des territoires des États de la région. C'est la raison pour laquelle elle ne s'est jamais dérobée devant ses responsabilités et reste déterminée à combattre toutes les forces négatives encore présentes sur son territoire, pour que la paix et la concorde reviennent dans la région. Dans cette perspective, elle poursuivra la lutte contre les Forces démocratiques alliées (ADF) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

En effet, la résurgence des activités terroristes des ADF, dont la capacité de nuisance avait été sensiblement réduite à la suite de l'opération Sokola lancée en janvier 2014 par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec l'appui de la MONUSCO, est un nouveau défi qu'il faudra absolument relever. Après les avoir délogés de leurs foyers et annihilé leurs chaînes de commandement, les éléments terroristes ADF se reconstituent aujourd'hui et opèrent en petits groupes et à l'improviste. En l'espace d'un mois, comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, vient de le souligner, le territoire de Beni dans la province du Nord-Kivu a été endeuillé et comptabilisé au moins 80 victimes. Les FARDC et la MONUSCO ont déjà pris les mesures jugées nécessaires sur le plan de la sécurité en se déployant dans cette partie du pays.

Concernant les FDLR, il vous souviendra qu'au mois d'août 2014, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a, dans son intervention au Conseil (voir S/PV.7237), fait état du délai accordé à cette force négative pour désarmer et du consensus de l'ensemble des États de la région pour respecter ce délai, avec une évaluation à mi-parcours. Cette évaluation vient d'être faite à Luanda, en Angola, au cours d'une rencontre conjointe entre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC réunissant du 18 au 20 octobre 2014 les Ministres des affaires étrangères et de la défense des États faisant partie de ces organisations.

Le constat fait est que jusqu'au 20 octobre les FDLR n'ont pas désarmé en dépit de quelques mouvements enregistrés au mois de juin, où environ 200 éléments ont déposé les armes. Tous les participants à la réunion de Luanda ont été formels pour affirmer qu'il n'y aura plus de prorogation et qu'à partir du 2 janvier 2015 des actions militaires vont être engagées pour désarmer cette force négative. Pour mon gouvernement, tous les éléments des FDLR réfractaires au désarmement vont faire face aux opérations de désarmement forcé. Ils doivent tous quitter le territoire congolais pour regagner leur pays,

le Rwanda, ou chercher d'autres pays d'accueil. Ils n'ont pas de place en République démocratique du Congo.

Dans la perspective de la reconfiguration du mandat de la MONUSCO et du transfert des responsabilités, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris bonne note de la mise au point d'une feuille de route concernant la réaffectation de certaines tâches de la MONUSCO à l'équipe de pays des Nations Unies. Il se tient prêt à discuter des modalités concrètes de la mise en œuvre de cette feuille de route et voudrait exprimer sa pleine confiance à l'équipe conjointe d'évaluation, qu'il invite à plus de circonspection pour la reconfiguration de la mission onusienne, et cela dans la perspective logique d'un retrait progressif et ordonné.

Le Conseil est également saisi d'une lettre, datée du 22 octobre 2014, dans laquelle mon gouvernement a clairement exposé sa position dans l'affaire Scott Campbell. Je tiens à confirmer les propos de cette lettre et vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir bien voulu la faire circuler comme document du Conseil de sécurité.

Il est important de rappeler ici que tout est parti de l'opération « Coup de poing » que la Police nationale congolaise a lancée à la demande de la population, excédée et révoltée par la persistance d'une criminalité urbaine violente à Kinshasa, une métropole de près de 12 millions d'habitants. C'est ce qu'on appelle « phénomène Kulunas », du nom de ces bandes de hors-la-loi, de jeunes incontrôlables qui, à l'époque de cette opération, volaient, rackettaient, blessaient ou pouvaient aller jusqu'à couper les bras de paisibles passants ou à tuer simplement pour un téléphone portable, une chaînette, une montre, ou par simple plaisir de faire du mal. Ainsi, des quartiers entiers ont été terrorisés et des commerces vandalisés. Ces jeunes, pour ceux qui ne le savent pas, ne craignaient ni les agents des forces de l'ordre, ni les militaires qui, du reste, comptaient également parmi les victimes de leurs actes de violence. La première phase de l'opération a connu un franc succès auprès de la population qui, rassurée désormais pour sa sécurité, ne demande plus à la police que de poursuivre la traque de ces malfrats pour mettre un terme définitif à ce phénomène.

C'est dans ce contexte que le 15 octobre dernier M. Campbell a rendu public un rapport contenant des contre-vérités et des affirmations non vérifiées, imputées injustement, gratuitement et sans la moindre preuve à la Police nationale congolaise. Parmi ces contre-vérités, il y a lieu de citer les prétendus 32 cas de disparitions forcées évoquées par le rapport, alors que tout Kinshasa sait que la plupart de ces Kulunas, prétendument disparus, avaient quitté d'eux-mêmes Kinshasa pour se réfugier à Brazzaville et dans les provinces voisines, telles que le Bandundu, le Bas-Congo et l'Équateur, lorsqu'ils s'étaient sentis identifiés et cernés dans leurs quartiers.

Dans l'entendement de M. Campbell, plutôt que de documenter ses rapports et les étayer par des éléments probants, les autorités congolaises devaient plutôt apporter la preuve de leur innocence dans ces crimes réels ou supposés, alors qu'il appartient à celui qui allègue un fait d'en apporter la preuve. En plus, s'ajoute dans le chef de M. Scott Campbell le refus systématique de prendre en compte les remarques et clarifications dûment documentées que lui fournissent pour chacun de ses rapports les instances gouvernementales compétentes. Le mépris ainsi affiché l'égard d'un gouvernement auprès duquel il était accrédité n'était plus de nature à permettre un travail profitable à la promotion des valeurs des droits de l'homme, auxquelles la République démocratique du Congo reste attachée. De manière générale, le comportement de M. Campbell compromettait non seulement l'image de nos institutions, mais aussi et surtout la sécurité de l'État, du fait de la démoralisation subséquente de nos forces de défense et de sécurité. Son insouciance récurrente face à toutes les objurgations à ce sujet a ébranlé les relations de confiance et conduit le Gouvernement à se résoudre à la solution radicale de la séparation.

Il convient de relever ici que la République démocratique du Congo n'a pas la culture d'expulsions des diplomates. Le cas de M. Scott Campbell, comme on l'aura remarqué, est dû à son comportement récidiviste qui a dépassé les limites du tolérable. Toutefois, mon gouvernement voudrait rassurer les membres du Conseil que cette décision n'entame ni n'entache en rien les relations entre la MONUSCO et la République démocratique du Congo. Elle n'équivaut non plus à une fermeture du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, ou à une remise en cause de son mandat. Le Bureau reste bel et bien ouvert et opérationnel. Mon gouvernement attend le remplaçant de M. Campbell qui sera nommé par le Secrétaire général et se dit prêt à lui prêter toute sa collaboration.

Par ailleurs, ma délégation se permet également de préciser que, s'agissant des allégations dont il est

fait état dans le rapport décrié, mon gouvernement n'a pas attendu le rapport de M. Campbell pour agir. Il a publié, au fur et à mesure que les magistrats chargés de l'encadrement de l'opération étaient saisis, une liste d'une trentaine de membres de la police condamnés pour leur comportement dans l'opération. Quant aux menaces dont le personnel des Nations Unies aurait été l'objet, mon gouvernement a ouvert une enquête à ce propos et voudrait rassurer le Conseil que tout a été mise en place pour leur sécurité et pour leur permettre de travailler en toute quiétude.

Pour terminer, mon gouvernement espère que les Nations Unies, dans leur appréciation de la situation, tiendront compte du travail positif réalisé par la République démocratique du Congo dans le cadre de la promotion des droits de l'homme. Enfin, je voudrais exprimer les remerciements de mon gouvernement à l'endroit de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, et tout le personnel de la MONUSCO, ainsi qu'à l'ensemble du personnel civil et humanitaire associé, pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de fournir en vue de la recherche d'une paix et d'une sécurité durables dans mon pays. Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas notre gratitude à M. Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son engagement et ses efforts en vue du rétablissement d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. À tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance de mon pays pour leur dévouement le plus total à cette noble cause dont la finalité est la restauration de la dignité pour le peuple congolais.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.